

PROTOCOLE DE MADRIDE

REFUS PROVISoire PARTIEL DE PROTECTION

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la Règle 17.1) du Règlement d'Exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

I. OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION :

**Agence d'Etat pour la
Propriété Intellectuelle (AGEPI),
rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024
Chişinău, République de Moldova
www.agepi.gov.md**

Téléphone : **(37322) 400546**

fax.: **(37322) 440119**

**II. NUMERO ET REPRODUCTION DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT
L'OBJET DU REFUS: 1251408**



**III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL
FAISANT L'OBJET DU REFUS :**

Internet group d.o.o., Savski nasip 7, 11070 Beograd, Serbie.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT LE TYPE DE REFUS PROVISoire :

- ☒ Refus provisoire partiel fondé sur un examen d'office
- ☐ Refus provisoire partiel fondé sur une observation/opposition
- ☐ Refus provisoire partiel fondé à la fois sur un examen d'office et sur une observation/opposition

i) Nom de l'opposant :

ii) Adresse de l'opposant :

V. INFORMATIONS CONCERNANT LA PORTEE DU REFUS PROVISoire:

☒ Le refus provisoire concerne uniquement les produits et services ci-après :

☐ Le refus provisoire ne concerne PAS les produits et services ci-après :

cl.09- Appareils de T.S.F., postes émetteurs, équipements d'émission, appareils et équipements électro-acoustiques, amplificateurs électroniques de toutes sortes, équipements sonores pour salles de cinéma, tubes, valves et redresseurs, appareils de mesures électriques, équipements de mesure, appareils et installations de télécommunications de toutes sortes, y compris équipements à haute fréquence porteuse, redresseurs pour courant alternatif, électrodes, installations à ondes courtes et ultra-courtes, pièces détachées et accessoires des produits précités, pièces détachées pour appareils et installations électrotechniques à basse tension et haute fréquence; éléments photo-électriques, sources de radiation électriques de toutes sortes.

cl.11- Tubes, lampes à décharge, tubes luminescents, pièces détachées et accessoires des produits précités.

VI. MOTIFS DE REFUS [(le cas échéant, voir la rubrique VII)] :

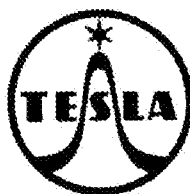
☒ Marque(s) antérieure(s):

☐ Autres motifs :

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, Art. 8(1) b).

VII. INFORMATIONS RELATIVES À UNE MARQUE ANTÉRIEURE :

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **29.05.1986, no. 505961**
- iii) Nom et adresse du titulaire : **TESLA Holding a.s. Rubeška 215/1**
Praha 9, Vysočany, CZ-190 00, République tchèque.



- iv) Reproduction de la marque :
- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.09- Appareils de T.S.F., postes émetteurs, équipements d'émission, appareils et équipements électro-acoustiques, amplificateurs électroniques de toutes sortes, équipements sonores pour salles de cinéma, tubes, valves et redresseurs, appareils de mesures électriques, équipements de mesure, appareils et installations de télécommunications de toutes sortes, y compris équipements à haute fréquence porteuse, redresseurs pour courant alternatif, électrodes, installations à ondes courtes et ultra-courtes, pièces détachées et accessoires des produits précités, pièces détachées pour appareils et installations électrotechniques à basse tension et haute fréquence; éléments photo-électriques, sources de radiation électriques de toutes sortes.

cl.11- Tubes, lampes à décharge, tubes luminescents, pièces détachées et accessoires des produits précités.

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : **29.05.1986, no. 505963**
- iii) Nom et adresse du titulaire : **TESLA Holding a.s. Rubeška 215/1**
Praha 9, Vysočany, CZ-190 00, République tchèque.

- iv) Reproduction de la marque : **TESLA**

- v) Liste des produits et services pertinents (cette liste peut être rédigée dans la langue de la demande antérieure ou de l'enregistrement antérieur) :

cl.09- Appareils de T.S.F., postes émetteurs, équipements d'émission, appareils et équipements électro-acoustiques, amplificateurs électroniques de toutes sortes, équipements sonores pour salles de cinéma, tubes, valves et redresseurs, appareils de mesures électriques, équipements de mesure, appareils et installations de télécommunications de toutes sortes, y compris équipements à haute fréquence porteuse, redresseurs pour courant alternatif, électrodes, installations à ondes courtes et ultra-courtes, pièces détachées et accessoires des produits précités, pièces détachées pour appareils et installations électrotechniques à basse tension et haute fréquence; éléments photo-électriques, sources de radiation électriques de toutes sortes.

cl.11- Tubes, lampes à décharge, tubes luminescents, pièces détachées et accessoires des produits précités.

VIII. DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA LÉGISLATION APPLICABLE :**Loi no. 38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova (extrait)**

Article 8 Motifs relatifs de refus (1) Hormis les motifs de refus prévus à l'art. 7, on va refuser la marque et dans le cas lorsque la marque: b) est identique ou similaire à une marque antérieure et en raison de son identité ou de sa similitude avec la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits ou des services que les deux marques désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public consommateur; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UNE REQUÊTE EN RÉEXAMEN OU UN RECOURS :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : **deux mois**, à compter de la réception du présent refus.
- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : **Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI)**, (voir rubrique I ci-dessus)
- iii) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante : la requête en réexamen doit être présentée dans la **langue officielle** de la République de Moldova ; assistance d'un mandataire local (art.29(2), (3) de la Loi No. 38/2008) ou d'une personne affiliée ou un représentant de celui-ci (art.29(2') de la Loi No. 38/2008) **obligatoire**.
- iv) Conditions supplémentaires, le cas échéant : la requête en réexamen doit être présentée sur un **formulaire standard** approuvé par AGEPI <http://agepi.gov.md/en/formulare/trademarks>, faisant l'objet de paiement de la **taxe prescrite**.

X. DATE ET SIGNATURE DE L'OFFICE QUI FAIT LA NOTIFICATION : 2021.09.30